

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Objet : Budget communautaire : Débat d'orientation budgétaire

Séance du 02/03/2022

2^{ème} lecture

Délibération n°13

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 8

Absents : 32

Votants : 9

- dont « pour » : 9

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 25 février 2022 s'est réuni en 2^{ème} lecture sous la présidence de M. ALLAOUI Mohamed, au siège de la 3CO, le mercredi 02 mars 2022 à 16heures.

Présents :

AHMED COMBO Papa, ALLAOUI Mohamed, BOINAHERY Ibrahim, MADI OUSSENI Mouhamadi, MDALLAH Anlamati, MROIVILI Mouhamadi Moindjié, RAMA Ahmed, RIDHOI Zainabou.

Absents :

AMBDI Youssouf , IBRAHIMA Saïd Maarifa, BOINA M'ZE Salim, CHANFI Bibi, ABDOURAHAMANE Céline, ABDOU COLO Nassuhati, BACAR SOILIH Inchat, BOINAIDI Habachia, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, ABDALLAH Houssamoudine, SOUMAÏLI Mhamadi, ABDALLAH Oidhuati, BOURA Zaounaki Fatima, NOUDJOUR Madi Assani, ISSOUFI Ramadani, MADI Fatima, ABDOU Fatima, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, SIAKA Ahamada, MOHAMED Bacar, MROIVILI MOILIM Amina, ATTIBOU Zaïnati, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ABDOU Mohamed, SAID-SOUFFOU Soula, Mohamed Zainaba, SAID Mariame, YSSOUFI Chaïdati, Adam Ahmed, CHANRANI Daoudou.

Représenté : CHANRANI Daoudou par ALLAOUI Mohamed

Secrétaire de séance : RIDHOI Zainabou

Vu les articles L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L5622-3 du CGCT,

Considérant que code général des collectivités territoriales stipule que l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3500 habitants, des départements, des régions et des métropoles présente à son assemblée délibérante dans les deux mois précédant l'examen du budget ; un rapport sur les orientations budgétaires comprenant :

- Les évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,

- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation de prévision des recettes et des dépenses,
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.
- Une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs précisant notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail (pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, les régions et les métropoles).

Le rapport doit être communiqué aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion pour les conseillers municipaux et communautaires et 12 jours pour les conseillers départementaux et régionaux.

L'absence de communication aux membres de l'assemblée délibérante de ce rapport constitue un vice revêtant un caractère substantiel et justifie l'annulation de la délibération d'adoption du budget primitif dans la mesure où elle est intervenue à l'issue d'une procédure irrégulière.

Ce rapport donne lieu à débat au Conseil.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) est venu modifier les articles du Code Général des Collectivités Locales relatifs au débat d'orientation budgétaire (DOB). Il est ainsi précisé que l'assemblée délibérante doit désormais prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB par une délibération qui doit faire l'objet d'un vote.

Le DOB est relaté dans un compte-rendu de séance (TA Montpellier, 11/10/1995, « BARD/Commune de Bédarieux »).

Le DOB des EPCI doit être transmis obligatoirement aux communes membres et celui des communes au président de l'EPCI dont la commune est membre dans un délai de 15 jours (décret n°2016-841 du 24/06/2016).

Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, il doit être mis à la disposition du public à la mairie, au département, à la région ou au siège de l'EPCI. Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen : site internet, publication, ... (décret n°2016-841 du 24/06/2016).

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après son adoption. Décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération intercommunale de documents d'informations budgétaires et financières.

Les éléments de contexte budgétaire national et local, la situation de communauté de communes Centre Ouest ainsi que les orientations budgétaires pour 2022, sont retracées dans la note de synthèse annexée au présent rapport.

LE CONSEIL communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires (D) de la séance du conseil municipal du 26 février 2022, dans les termes figurant au procès-verbal.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré le 02/03/2022
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre

Le président de la 3CO



Signé électroniquement par: Ibrahim SAID MAANRIFA
Date de signature: 08/03/2022
Qualité: Signature de PDF Président

M. IBRAHIMA Said Maanrifa
Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest

Envoyé en préfecture le 10/03/2022

Reçu en préfecture le 10/03/2022

Affiché le

ID : 976-200059871-20220306-089_2022-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE OUEST

ROB

RAPPORT d'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

Présenté au conseil communautaire en séance le 25 février 2022

Communauté de Communes du Centre-Ouest (3CO)

1144, avenue Zoubert Adinani - 97680 Tsingoni Mayotte Tél : 0269 63 76 76 - Email : accueil@3co-mayotte.fr

Table des matières

INTRODUCTION.....	3
ELEMENTS DE CONTEXTE	4
1. FINANCES LOCALES : LES GRANDS EQUILIBRES ACTUELS	8
2. LES PRINCIPAUX ELEMENTS DE LA LOI DE FINANCES 2022 :	11
2.1 Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et transferts d'impôts :	11
2.2 Autres mesures :	11
LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020 POUR LA CCPO	13
1. LE VOLET FINANCIER	13
1.1 LES GRANDS PARAMETRES DE LA GESTION 2020 :	13
1.2 LES HYPOTHESES D'EVOLUTION ENVISAGEES ET LES MARGES DE MANŒUVRE POUR CONSTRUIRE LE PROJET DE BUDGET :	22
1.3 FOCUS SUR LES BUDGETS ANNEXES	23
1.4 LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS	23
1.5 ETAT DE LA DETTE	24
2. LE VOLET RESSOURCES HUMAINES	26
2.1 STRUCTURE DES EFFECTIFS ET DEPENSES DE PERSONNEL	26
2.2 DETAILS ELEMENTS DE REMUNERATION.....	Erreur ! Signet non défini.
2.3 MOUVEMENTS DE PERSONNEL	28
2.5 LES ORIENTATIONS 2020.....	29

INTRODUCTION

Conformément à l'article 11 – Titre II de la Loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration territoriale de la République, l'examen du budget primitif doit être précédé d'une phase préalable, constituée par le débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires. Ce Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue une phase importante destinée à éclairer le vote des élus et doit intervenir dans un délai de 2 mois précédant le vote du budget.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7/08/2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat et en créant de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux dont certaines ont fait l'objet de décrets d'application.

Le décret 2016-841 du 24 juin 2016 précise ainsi le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire qui doit non seulement présenter un volet financier mais également un volet ressources humaines. Cette présentation s'impose tant au budget principal qu'aux budgets annexes. Le DOB devra également s'attacher dorénavant à l'évolution prévisionnelle et tendancielle des dépenses réelles de fonctionnement ainsi qu'au niveau et à l'évolution de la dette et du besoin de financement.

Enfin ; depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022, le ROB doit faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

Par ailleurs, les dispositions de la loi NOTRe imposent aux collectivités locales que soit votée par leur assemblée délibérante une délibération spécifique prenant acte de la tenue du DOB et de l'existence du rapport sur la base duquel il se tient. La délibération doit faire apparaître la répartition des voix sur le vote.

L'obligation de transmission du rapport au représentant de l'Etat s'applique à l'ensemble des collectivités et le rapport est également transmis par l'établissement public de coopération intercommunale aux maires des communes qui en sont membres dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire et le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Enfin, afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption.

Les éléments de contexte et d'analyse de la loi de finances 2022 présentés dans ce rapport sont notamment issus du support à la préparation du DOB émis par la Caisse d'Epargne en novembre 2021.

ELEMENTS DE CONTEXTE

La loi de finances 2022 s'inscrit dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 qui encadre l'évolution annuelle moyenne des dépenses de fonctionnement des collectivités (communes, EPCI, départements et régions) à +1,2% par an (+1,1% pour les communes et leurs EPCI) et vise une réduction du besoin de financement des collectivités de 13 milliards d'euros sur ces 5 ans, à raison de 2,6Mds €/an. Cet encadrement vise à réduire la dette publique dont les collectivités ne représentent toutefois qu'environ 10%, contre 80% pour les administrations d'Etat et 10% également pour les administrations de sécurité sociale.

Il est à noter que la LPFP 2018-2022 a vu ses prévisions de trajectoire malmenées par les deux crises successives des gilets jaunes et sanitaire, sans qu'il existe de loi de programmation des finances publiques rectificative.

Par ailleurs, la Loi de finances 2022 est un document de fin de cycle, tant de la LPFP 2018-2022, que politique avec l'échéance électorale de mai 2022. Ce n'est donc pas un texte porteur de réforme structurelle qui bouleverse les équilibres établis dans les relations financières entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Sur le contexte international et national ;

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID 19 au T1 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021. L'arrivée des vaccins en début d'année et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique. Les plans de soutien budgétaire massifs ont également largement contribué à atténuer les pertes de croissance.

Néanmoins, la reprise a été différenciée selon les régions du monde. Les Etats-Unis, qui ont débuté très rapidement leur campagne de vaccination en 2021 et qui avaient par ailleurs pris des mesures moins restrictives que l'Europe (au prix d'une mortalité plus élevée), ont redémarré plus vite que le reste du monde. L'Europe avec également des plans de soutiens budgétaires plus hétérogènes (en fonction des capacités respectives des pays) et avec des règles sanitaires plus strictes a peiné davantage à repartir. Enfin, la Chine a largement dépassé son niveau pré-pandémie même si son taux de croissance serait un peu plus faible que par le passé.

Par la suite, aux successives vagues de contamination qui ont touché les différents continents, se sont ajoutés d'autres obstacles qui sont venus ralentir la vigueur de la reprise :

- D'une part la remontée de prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second semestre ;
- D'autre part des pénuries de biens intermédiaires, dont les semi-conducteurs, limitant certaines productions industrielles ;
- Et enfin une désorganisation des chaînes logistiques en conséquence des confinements, avec aussi des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs (transport, restauration, etc.).

Le niveau de PIB préalable à la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies entre la fin de cette année et au premier semestre 2022. Après -2,8 % en 2020, la croissance mondiale rebondirait ainsi à 5,7 % en 2021 puis, ralentirait à 4% en 2022.

Au niveau de la zone Euro, Les confinements ayant été plus longs et plus stricts selon les pays, la croissance a redémarré plus tardivement (au T2) qu'aux Etats-Unis. Les indicateurs disponibles suggèrent que la croissance s'est poursuivie, bien qu'à des rythmes différenciés selon les pays. Elle a conservé un rythme soutenu au T3 à 2,2 % T/T contre 2,1 % au T2. Cet été, le tourisme a bénéficié des allègements des contraintes de déplacements en ligne avec la hausse de la couverture vaccinale.

Les activités de services ont ainsi rattrapé une partie des pertes subies au premier semestre. L'industrie européenne a engrangé des commandes importantes, seulement contraintes par les pénuries de certains composants et les difficultés d'approvisionnement. Les goulets d'étranglement et une hausse importante des prix de l'énergie ont constitué les principaux facteurs d'accélération de l'inflation. Celle-ci s'est révélée plus forte qu'attendu (4,1 % en zone euro en octobre contre 0,9 % en janvier).

Du côté des politiques monétaires, les banques centrales des pays du G7 ont maintenu des conditions monétaires et financières accommodantes tout au long des trois premiers trimestres.

Néanmoins, en raison de l'accélération de l'inflation dans un contexte de reprise de la croissance, la Fed a annoncé son intention de réduire ses achats nets d'actifs dès le mois de novembre. La BoE et la BoC ont poursuivi leur « tapering » (avec une feuille de route précise notamment pour la BoE). Dans ce contexte, la BCE a maintenu un quasi-statu quo estimant que les facteurs expliquant l'accélération de l'inflation devraient se dissiper au cours des prochains mois. Elle a toutefois réduit légèrement le rythme de ses achats nets d'actifs au T3 dans le cadre du PEPP. Fin octobre, les conditions financières se sont légèrement resserrées en zone euro mais demeuraient historiquement très favorables. En 2021, la croissance de la zone euro devrait atteindre 5,1 % (après -6,5 % en 2020) puis, elle ralentirait progressivement en 2022 à environ 4,1 %.

France : vers un retour à la normale de l'activité économique :

Malgré la quatrième vague épidémique, principalement portée par le variant Delta, l'impact économique de la crise sanitaire aura été nettement moins fort en 2021.

Grâce à la progression de la vaccination contre le COVID 19, la plupart des restrictions sanitaires ont été levées entre mai et juin 2021, favorisant la reprise de l'activité en France.

En stagnation au premier trimestre de l'année 2021, la croissance du PIB a été de 1,3 % au second trimestre et de 3 % T/T au troisième trimestre. Au T3 2021, le PIB s'est ainsi situé à 0,1 % sous son niveau d'avant crise sanitaire (T4 2019).

Cette dynamique s'explique par un rebond de quasiment toutes les composantes de la demande intérieure.

Portée par la reprise de la demande dans le secteur des services, notamment en hébergement-restauration (+58,9 % au T3 2021 après + 44,9 % au trimestre précédent), la consommation des ménages a progressé de 5 % T/T au T3 2021, contribuant ainsi à hauteur de 2,5 points à la croissance du PIB ce trimestre.

De même, la consommation publique (+3 % T/T) et le commerce extérieur ont également stimulé la croissance au troisième trimestre. L'investissement a en revanche très légèrement baissé (-0,1 % T/T au T3 2021).

Dans ce contexte favorable, une croissance proche de 1 % au T4 2021 et un retour de l'économie française à son niveau pré-pandémique d'ici la fin de l'année 2021 est prévue. Néanmoins, certains points de vigilance sont à prendre en compte. D'une part, le rythme de vaccination varie fortement d'une région du monde à une autre, ce qui pourrait favoriser l'émergence de nouveaux variants qui impacteraient les chaînes de valeurs mondiales en cas de nouveaux confinements régionaux. D'autre part, de nombreuses entreprises françaises font face à des difficultés d'approvisionnement, ce qui constitue un obstacle à la production et affecte certaines branches de l'industrie, notamment le secteur automobile.

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie semble avoir été absorbé. Au S1 2021, 438 000 emplois ont été créés, permettant à l'emploi salarié de dépasser son niveau pré-pandémique dès juin 2021.

Finalement, 222 000 emplois salariés auraient été créés entre fin 2019 et mi 2021, contre 270 000 par an en moyenne entre 2015 et 2019. D'ici la fin de l'année 2021, la population active retrouverait une trajectoire tendancielle et le taux de chômage baisserait à 7,6 %, se positionnant en dessous des niveaux pré-pandémiques.

Cette amélioration s'accompagne néanmoins du retour des difficultés en termes de recrutement. En effet, d'après un sondage de l'INSEE, plus de 40 % des entreprises dans l'industrie française estimaient éprouver des difficultés en termes de recrutement en août 2021. Cette tendance est encore plus notable dans le secteur du bâtiment, dans lequel 72 % des entreprises estimaient éprouver des difficultés en termes de recrutement en juillet 2021. Même si ces difficultés sont synonymes d'un retour de l'emploi en France, cette situation paraît tout de même paradoxale étant donné que le taux de chômage reste relativement élevé.

L'explication de ce phénomène se trouve dans la particularité de la crise de la COVID 19 :

- ✓ L'interruption soudaine des activités économiques,
- ✓ La rétention de la main d'œuvre par des dispositifs de chômage partiel
- ✓ Les difficultés de remobilisation de la main d'œuvre.

Au niveau de l'inflation, après un épisode de baisse l'année dernière, de 1,5 % en janvier 2020 à un plus bas de 0% en décembre, l'inflation IPC a progressivement regagné du terrain pour atteindre 2,6 % en octobre 2021.

C'est la composante énergie qui explique plus de la moitié de l'inflation observée en octobre (1,5 point). En cause, le cours du Brent est passé de 19\$ en avril 2020 à 84\$ en octobre 2021. Dans la période récente, la hausse des prix du gaz et des carburants pour les véhicules personnels a aussi joué un rôle significatif dans l'accélération de l'inflation.

On a par ailleurs observé un rattrapage de prix dans les services, notamment ceux qui ont été le plus durement touchés par les restrictions sanitaires.

Enfin, pour certains biens manufacturés, la demande a rebondi à l'issue des confinements alors que l'offre a été pénalisée par des pénuries de biens intermédiaires, des difficultés d'approvisionnement conduisant à des difficultés de production. Les prix des biens manufacturés (hors énergie et tabac) ont ainsi contribué positivement à l'inflation IPC depuis le mois d'août 2021.

L'inflation s'est avérée plus élevée que ce qui était précédemment anticipé, mais son caractère transitoire n'est pas remis en cause à ce stade. Toutefois, les incertitudes concernant les pénuries de certains biens intermédiaires, le niveau élevé des prix du gaz cet hiver, les risques de nouvelles ruptures des approvisionnements en cas de nouveaux confinements rendent les projections d'inflation plus incertaines et font indubitablement peser un biais haussier sur les prévisions.

Nous prévoyons dès lors que l'inflation IPC restera dans la zone des 2,5 % au cours du dernier trimestre pour ensuite se replier progressivement vers 1 % à la fin de l'année 2022. En moyenne annuelle, après 0,5 % en 2020, l'inflation IPC atteindrait 1,6 % en 2021 et 1,7 % en 2022.

Enfin, hors prix des composantes les plus volatiles (énergie et alimentation), il n'existe pas à ce stade de tensions majeures sur le marché du travail susceptibles de conduire à une accélération des salaires et à des effets de second tour sur les prix. L'inflation sous-jacente atteindrait en moyenne 1,1 % en 2021 et 1,3 % en 2022.

Les résultats des entreprises françaises sont bons. Les mesures de soutien mises en place par le gouvernement pour faire face à la pandémie notamment le Fond de Solidarité, la prise en charge du chômage partiel ou les Prêts Garantis par l'Etat, ont permis de protéger efficacement les entreprises françaises.

De plus, 2021 a marqué une nouvelle étape dans la baisse de l'impôt sur les sociétés (passé, pour le taux normal de 28 % en 2020 à 26,5 %).

Enfin, le rebond de la demande en 2021 a également été un facteur positif pour la performance des entreprises. Ainsi, les faillites d'entreprises ont connu une baisse d'une ampleur jamais observée précédemment. D'autre part, côté profits, le premier semestre 2021 marque des taux de marge historiquement hauts : 35,9 % au T1 et 35,4 % au T2.

Plus en détail, on constate dans les entreprises une augmentation des taux d'épargne et des taux d'investissement.

L'investissement des entreprises est en effet reparti à la hausse depuis un an (+1,9 % T/T au T2 2021) et a rattrapé son niveau pré-pandémique depuis le T1, signe d'une relative confiance des entreprises dans les

perspectives. Nous prévoyons une progression de 14,1 % en glissement annuel en 2021 (par rapport à 2020) puis de 6,9 % en 2022.

En 2021, l'encours de crédit aux entreprises pour trésorerie semble se stabiliser. Les crédits aux entreprises pour investissement eux continuent d'augmenter à un rythme relativement homogène.

Des dépenses publiques toujours expansionnistes malgré la reprise : Après deux années marquées par le financement de la réponse à la crise sanitaire, les finances publiques devraient retourner sur une trajectoire relativement durable à partir de 2022. D'après le projet de loi de finances (PLF) 2022, le déficit public devrait atteindre 8,1 % du PIB en 2021 (après 9,4 % en 2020) et baisser à 5 % en 2022.

Le budget 2022 restera néanmoins relativement expansionniste en maintenant un niveau de dépenses publiques à 55,6 % du PIB (contre 53,8 % en 2019).

Ainsi, le gouvernement compterait davantage sur la conjoncture économique favorable plutôt que sur des mesures structurelles de réduction des dépenses ou d'augmentation des recettes afin de réduire les déséquilibres des finances publiques.

Dans ce contexte, la viabilité des finances publiques françaises dépend principalement de la consommation des ménages (principal moteur de la croissance économique).

A ce stade, deux risques pourraient remettre en cause le dynamisme de la consommation privée :

- Une inflation durablement plus élevée qu'attendu
- Un marché du travail moins dynamique qu'attendu qui conduirait à un ralentissement des revenus d'activité

Des investissements publics de long-terme avec France 2030 : « Un plan qui suit 10 objectifs pour mieux comprendre, mieux vivre, mieux produire en France à l'horizon 2030. » Pierre manquante au PLF 2022 du 22 septembre, le plan d'investissement France 2030 a été dévoilé le 12 octobre. Au total, 30 milliards € devraient être déboursés sur 5 ans afin de booster et rénover l'industrie française.

La moitié de ces dépenses seront tournées vers la transition écologique.

Le plan est réparti en 10 objectifs et vise des débouchés concrets comme le petit réacteur nucléaire, les biomédicaments ou l'avion bas-carbone (entre autres). Ce sont entre 3 et 4 milliards € qui devraient être investis en 2022, et donc intégrés au PLF 2022.

La loi de finances 2022 s'inscrit donc dans une perspective de croissance du produit intérieur brut de 4 % et du taux d'inflation de 1,5%, avec un taux de chômage de 7,6% et des taux d'intérêt négatifs pour l'Etat et très modestes pour les collectivités.

Les estimations 2022 des comptes des collectivités montrent une forte augmentation de leur épargne brute (+8,5%) liée à une augmentation plus dynamique de leurs recettes de fonctionnement (227,3 Mds€ +2,1%) que de leurs dépenses de fonctionnement (187,9Mds€ +0,9%). Ceci a permis de conforter le regain d'investissement déjà engagé (58,2Mds€ +9,2% en 2019) qui, pour les communes et EPCI correspond avec le cycle traditionnel de fin de mandat.

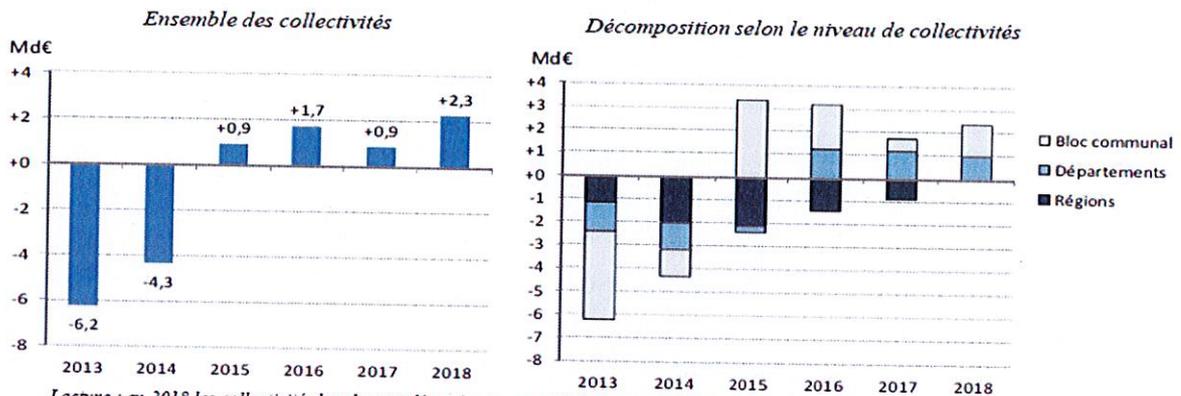
L'encours de la dette des collectivités a progressé en 2019 de 0,5% à 175,6Mds€ à la faveur de taux bas et stables, alors même que les collectivités sont en capacité de financement depuis 2015.

Dans le détail, l'épargne brute des communes a augmenté de 6,5% à 13,2Mds€ et celle des EPCI de 11,2% à 6,2Mds€. La trésorerie des communes représente plus de 20 Mds€ au 31 décembre 2019.

1. FINANCES LOCALES : LES GRANDS EQUILIBRES ACTUELS

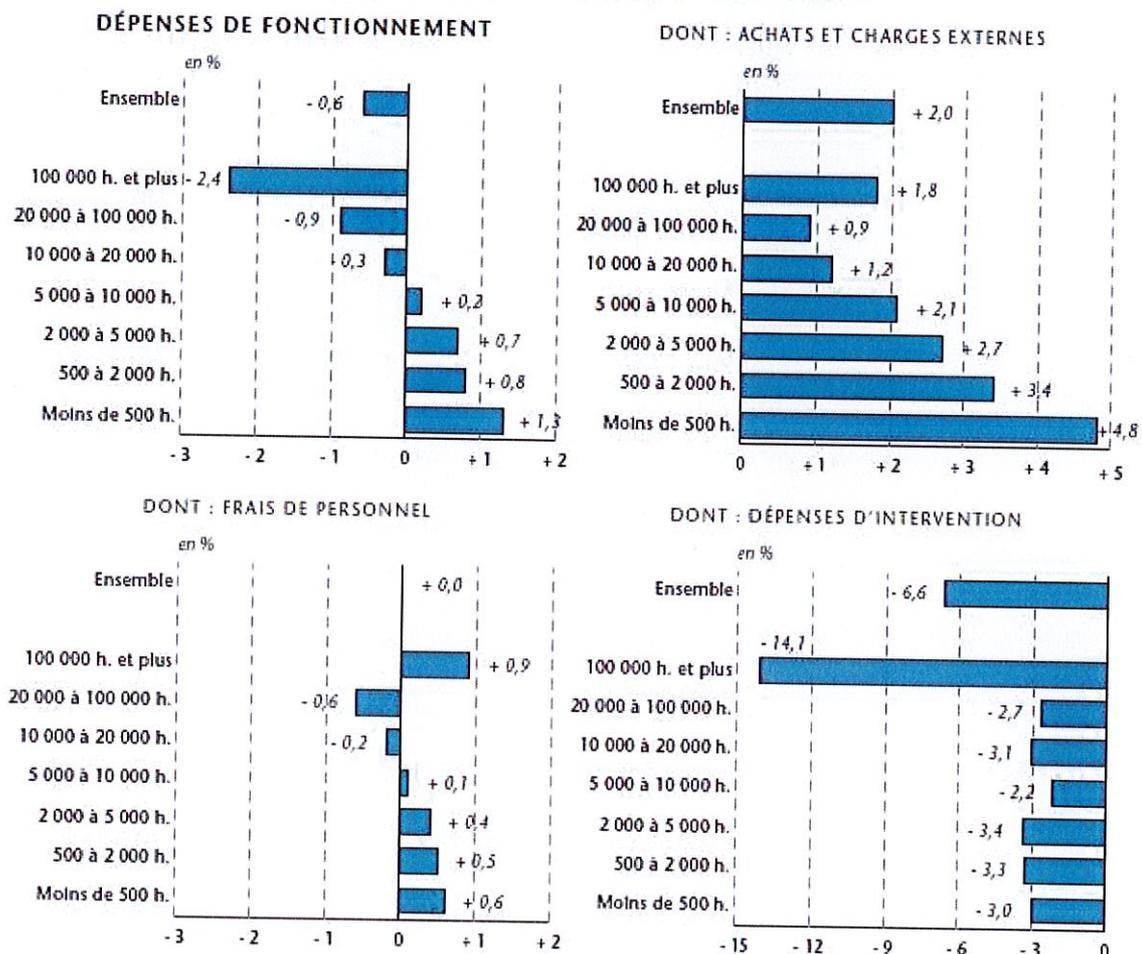
A l'échelle macroéconomique, les grands équilibres des finances locales montrent que les collectivités maîtrisent leurs dépenses de fonctionnement et augmentent leurs dépenses d'investissement, particulièrement dans le bloc communal.

GRAPHIQUE 10 - CAPACITE (+) OU BESOIN (-) DE FINANCEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES SELON LE NIVEAU DE COLLECTIVITES



Lecture : en 2018 les collectivités locales ont dégagé une capacité de financement de + 2,3 Md€. Le bloc communal a contribué à cette capacité à hauteur de + 1,4 Md€, les départements à hauteur de + 1,0Md€ et les régions ont eu un besoin de financement de - 0,1 Md€.
 Source : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux ; calculs DGCL.

GRAPHIQUE 2 - TAUX DE CROISSANCE EN 2018 DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES, PAR TYPE DE DÉPENSES ET PAR STRATE DE POPULATION

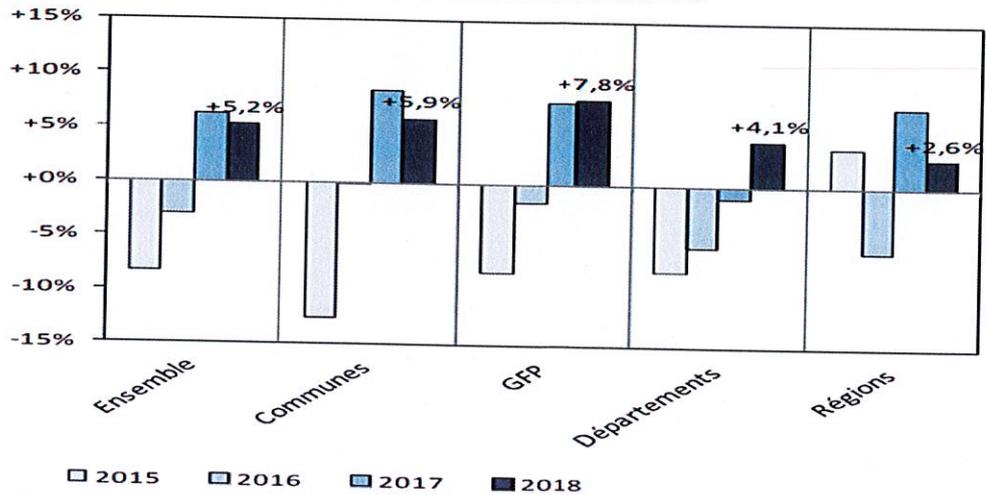




Source DGCL

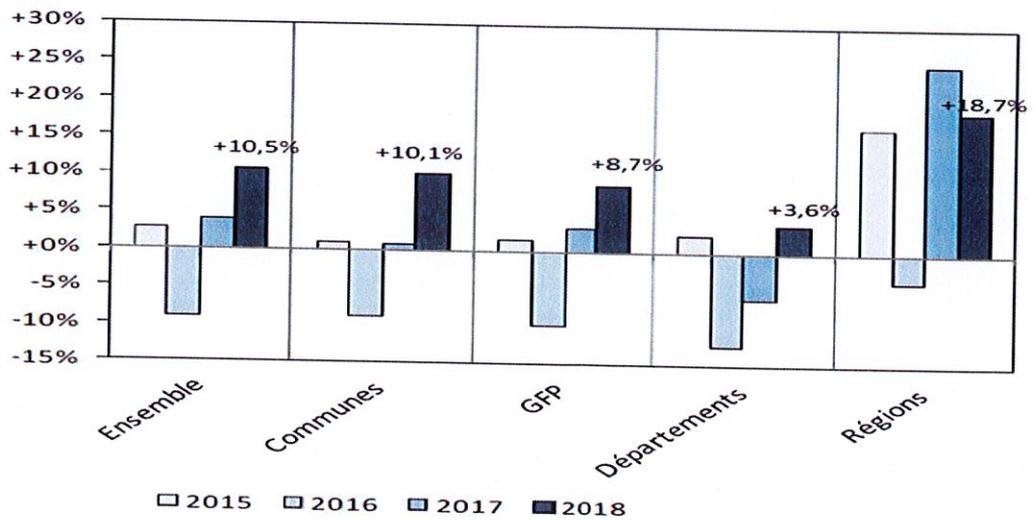
Evolution des investissements publics locaux :

GRAPHIQUE 8 - TAUX DE CROISSANCE ANNUELS DE L'INVESTISSEMENT, SELON LE NIVEAU DE COLLECTIVITE



Source : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux ; calculs DGCL. Evolutions neutralisées des modifications institutionnelles sur la période (CTU, Corse, MGP, Métropole de Lyon)

GRAPHIQUE 9 - TAUX DE CROISSANCE ANNUELS DES RECETTES D'INVESTISSEMENT (HORS EMPRUNTS), SELON LE NIVEAU DE COLLECTIVITE

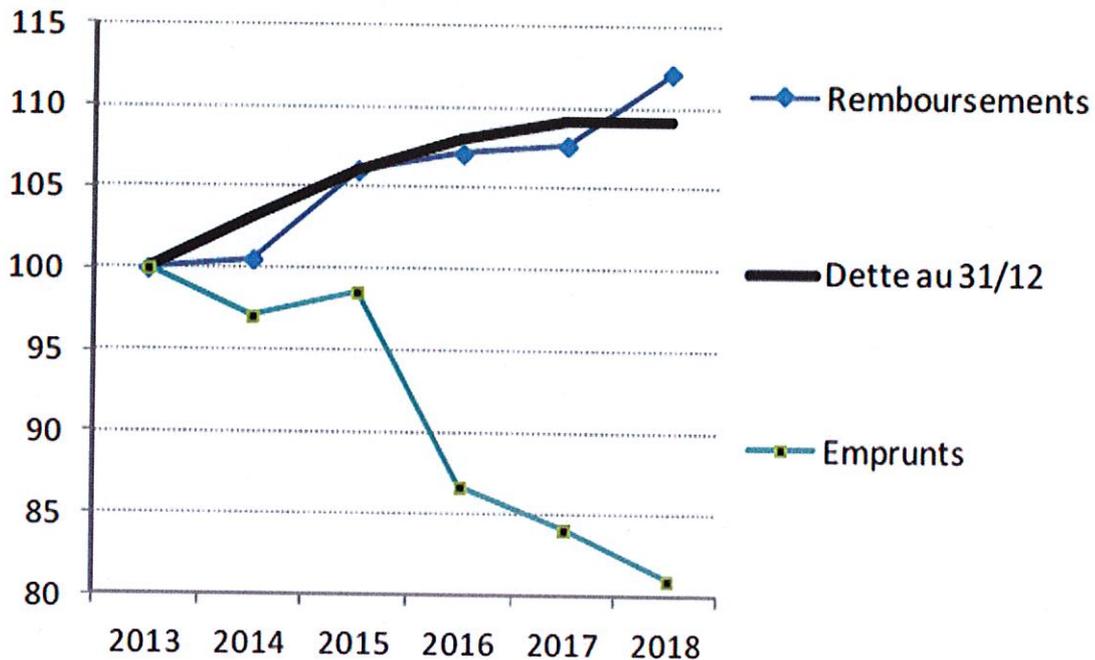


Source : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux ; calculs DGCL. Evolutions neutralisées des modifications institutionnelles sur la période (CTU, Corse, MGP, Métropole de Lyon)

Le stock de dette s'est stabilisé en 2018 pour la première fois depuis 2003 et la capacité de désendettement évolue favorablement au regard de l'augmentation de l'épargne brute. Par ailleurs, le renouvellement de la dette génère des annuités moins lourdes du fait des taux bas.

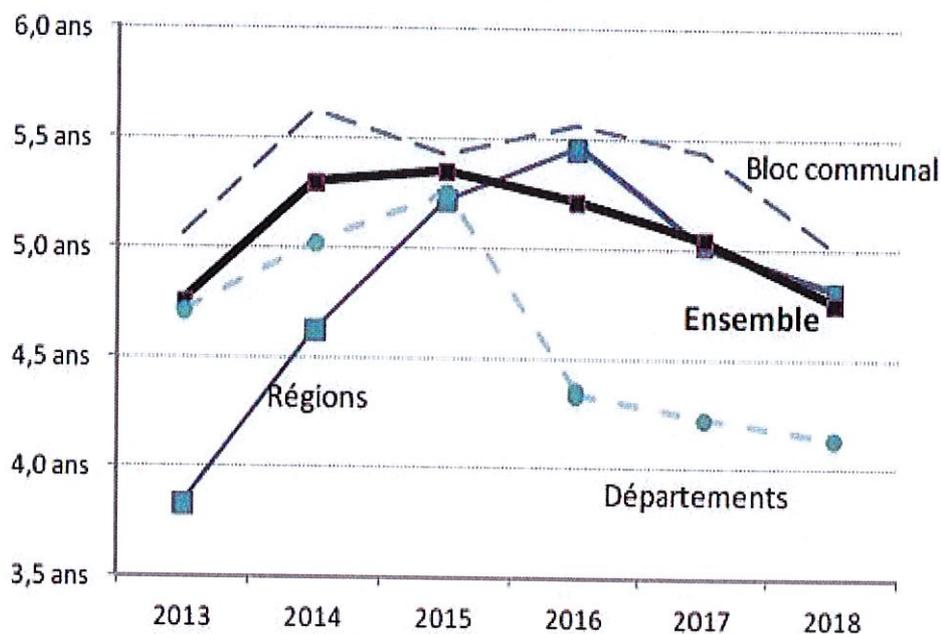
GRAPHIQUE 11 - ÉVOLUTION DES ELEMENTS DE LA DETTE DEPUIS 2013

indice 100 en 2013



Source : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux ; calculs DGCL.

GRAPHIQUE 12 - CAPACITE DE DESENDETTEMENT, SELON LE NIVEAU DE COLLECTIVITE

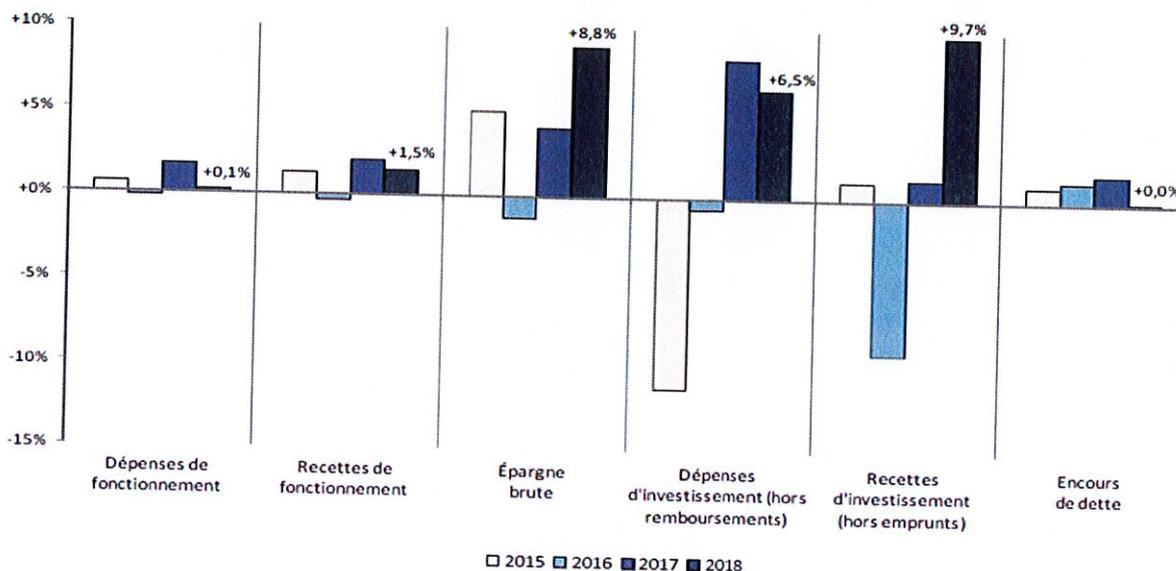


Lecture : la capacité de désendettement (dette / épargne brute) répond à la question : en combien d'années une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise pour cela son épargne brute ? On l'exprime en années : si elle baisse, la situation s'améliore.

Source : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux ; calculs DGCL.

FICHES PAR COLLECTIVITÉS - LES FINANCES DU SECTEUR COMMUNAL

GRAPHIQUE 1 - TAUX DE CROISSANCE ANNUELS DES PRINCIPAUX AGREGATS COMPTABLES DES COMMUNES ET DE LEURS GROUPEMENTS A FISCALITE PROPRE



Source : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux ; calculs DGCL.

2. LES PRINCIPAUX ELEMENTS DE LA LOI DE FINANCES 2022 :

2.1 Des transferts financiers de l'Etat aux collectivités en augmentation dans le PLF 2022 :

- 105,5Md€ (+1,3Md€ soit +1,2% par rapport à la LFI 2021) dont :
 - ✓ Fiscalité transférée : 40,1Md€
 - ✓ Transferts financiers hors fiscalité : 64,7 Md€ ?
 - ✓ Concours aux collectivités : 52,7Md€ dont :
 - DGF : 26,786Md€ (stable, dont 18,3Md€ pour le bloc communal)
 - FCTVA : 6,500 Md€
 - DCRTP : 2,880 Md€
 - Comp réduc 50% VL locx industriels : 3,642 Md€
 - DGD : 1,550 Md€
 - DETR : 1,046 Md€
 - DSIL : 0,907 Md€ (+0.337Md€)

2.2 Autres mesures :

- La réforme des indicateurs fiscaux et financiers :
Cet article 47 du PLF 2022 a pour objectif de tenir compte du nouveau panier de ressources des collectivités territoriales et de retranscrire le plus justement possible la potentielle richesse des territoires. Ainsi des impositions communales comme les DMTO ou la TLPE seraient intégrées au calcul du potentiel financier et le calcul de l'effort fiscal serait centré sur les produits perçus par la commune plutôt que sur la pression fiscale subie par les ménages.

- L'expérimentation de la recentralisation du RSA / RSO (Seine Saint-Denis après la Guyane, Mayotte et la Réunion)
- Le doublement de la dotation biodiversité (20M€ au lieu de 10)
- Nouvelle dotation de 107M€ à destination des régions, de Mayotte et des collectivités de Corse et de Guyane pour compenser les pertes de frais de gestion de CFE et CVAE liées à la réforme des impôts de production initiée en 2021 (amendement adopté le 28/10/2021)
- Augmentation de la péréquation verticale de 10M€ (230M€ contre 220M€ en 2021) financée au sein de la DGF.
- Le rattrapage du niveau des dotations de péréquation versées aux communes d'outre-mer par rapport aux communes métropolitaines est poursuivi via la dotation d'aménagement des communes d'outre-mer. En effet, le taux de majoration démographique qui permet de fixer le montant de la DACOM est réhaussé pour qu'en 2022 la moitié du rattrapage restant soit réalisée.
- Les sommes dégagées viendront alimenter la dotation de péréquation outre-mer (DPOM) créée par la LFI 2020 et dont les critères de répartition visent les communes des DOM disposant des ressources les moins élevées et des charges les plus lourdes.
- Transposition de la décision européenne relative au régime de l'octroi de mer (article 31) : Le droit européen acte le renouvellement (jusqu'au 31 décembre 2027) de la décision d'autorisation du régime de taxation différenciée à l'octroi de mer, la transposition de cette décision dans le droit national passe par cet article. De plus, l'article 31 modifie :
 - Le montant du chiffre d'affaires à partir duquel les entreprises produisant et vendant des biens en outre-mer sont surtaxées : 550 000 € au lieu de 300 000 €.
 - Les listes de biens produits localement pouvant faire l'objet de taux réduits (dits taux différentiels) qui passent de trois à deux. Il ne reste ainsi que deux taux différentiels : 30 % et 20 %.
- Amendement adopté le 28/10 actant la compensation par l'Etat de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties pendant 10 ans pour l'ensemble des logements sociaux faisant l'objet d'un agrément entre le 1^{er} janvier 2021 et le 30 juin 2026.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022 POUR LA 3CO

1. LE VOLET FINANCIER

1.1 LES GRANDS PARAMETRES DE LA GESTION 2021 :

En 2021, la communauté de communes du centre-Ouest s'est restructurée et a engagé une réflexion sur l'effectivité de l'exercice de ses compétences au regard de ses moyens financiers, humains et matériels et des sphères de compétences des autres niveaux de collectivités territoriales (communes, Département) et de l'Etat.

Cette réflexion a abouti lors du séminaire de septembre 2021 à une volonté de rationalisation statutaire et à la validation lors du conseil communautaire du 30 septembre d'un plan prévisionnel d'investissements ambitieux pour le mandat en cours, dont il importe dorénavant d'engager la réalisation.

Or, mettre en œuvre ce PPI suppose de réunir pour chaque projet les conditions préalables suivantes :

- Gouvernance des projets : Où ? Quand ? Comment ? avec qui ? La gouvernance politique des projets permettra de déterminer les priorités de mise en œuvre
- Capacité matérielle : Moyens humains et techniques, foncier : Les services communautaires continuent de se renforcer pour être mis en capacité de mener à bien les différents projets et le volume d'investissement annuel est en augmentation sensible en 2021. La problématique foncière est un enjeu majeur qui suppose d'engager très en amont les procédures juridiques adaptées (AOT, cession de terrains départementaux, DUP sur terrains privés...)
- Capacité juridique : statuts et intérêt communautaire bien définis, Document d'urbanisme adapté au projet : L'adaptation des statuts est une condition nécessaire à la sécurisation juridique de certains projets. Le travail de réflexion est engagé avec les communes. Le document d'urbanisme conditionne aussi la réalisation des projets
- Capacité financière : Sécurisation des ressources et du financement du projet. Cette démarche doit être anticipée et fait l'objet de négociations avec l'Etat notamment dans le cadre du contrat de relance pour la transition écologique pour lequel l'Etat exige une stratégie claire de la communauté de communes et un PPI cohérent avec ses compétences et la mise en œuvre de la transition écologique du territoire.

Les points marquants de la gestion 2021 :

- **Fonctionnement : Un résultat net en diminution qui s'établit à 1.348.043 € (Epargne brute = épargne nette en l'absence de charge de la dette) :**
 - **Une année 2021 caractérisée par la montée en puissance des services et de leur activité :**
 - Recrutement de 3 agents (DGS, chargées de mission logement, énergie...),
 - Intégration d'un agent (service entretien),
 - Déploiement externe du service développement économique,
 - Développement du compte 011 « charges à caractère général » +100% : +184K€
 - Développement du compte 012 « charges de personnel » +40% : +313K€
 - **Des charges exceptionnelles à hauteur de 676K€** d'annulation de recettes antérieures surévaluées DGF 2019 pour 220.736,25€, Dotation de compensation TH 2018 pour 316.187 € et TH 2020 : 139.537 €
 - **Des ressources fiscales et dotation en diminution de 9% / 2020 (-702K€ vérif si ok si dernier p503 enregistré !!! et si ok explication par surévaluations antérieures non reconduites)**
 - **Des produits exceptionnels pour 90K€ (mandat annulé compte 773 ???)**

- Des dépenses d'ordre en diminution de 350K€ suite réajustement des amortissements en 2020.
- Investissement : Une forte augmentation des investissements avec des dépenses d'équipement brut passant de 1.141K€ en 2020 à 6.149K€ en 2021 :
 - Acquisition du foncier du golf ouvrant la voie à l'installation du siège de la 3co (3.353K€)
 - Versement de 652K€ de fonds de concours sur 1.263 K€ attribués en 2020
 - Subvention OT : 100K€
 - Travaux de réalisation du marché de M'Tsangamouji (621K€)
 - Travaux de réalisation des aires de jeux (Tsingoni-Sada pour 88K€)
 - Travaux de réalisation du jardin de Chembenyoumba pour 339K€
 - PLUIH : 59K€
 - Etude littoral : 78K€
 - Schémas de mobilités et du développement économique : 63K€
 - Etude Gemapi 47K€ + rivières 31K€
 - Etudes diverses : 528K€
 - Acquisition diverses 160K€ (véhicule, matériel dev éco...)
- Un fonds de roulement en diminution de 4.421 K€ en 2021 alors qu'il avait augmenté en 2020 de 6.175K€, car l'emprunt pour réaliser l'acquisition foncière du site du golf avait été réalisé aux ¾ en 2020 pour une acquisition dont la charge effective a pesé sur l'exercice 2021.

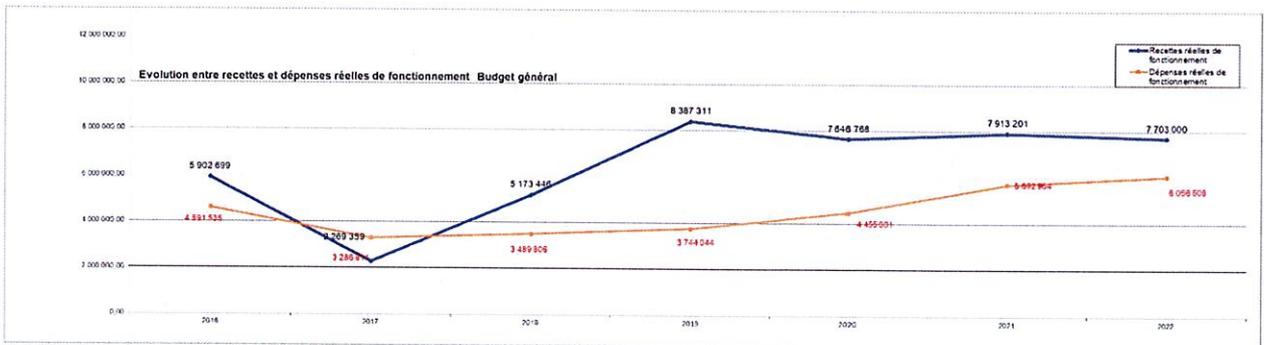
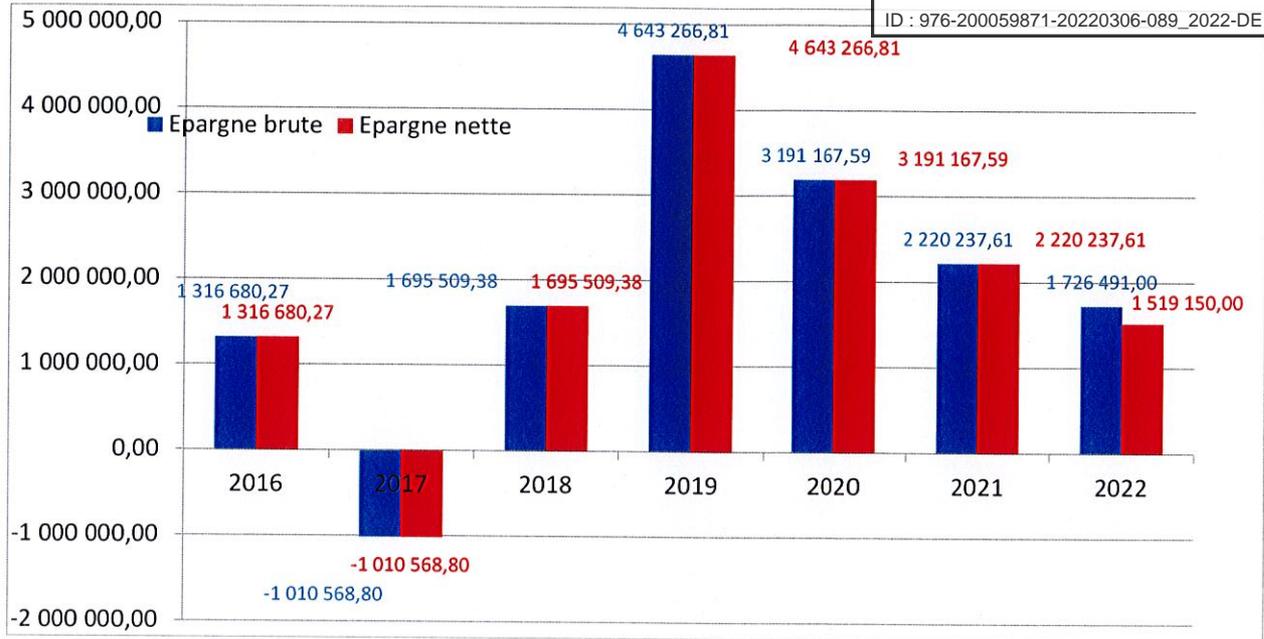
2021 aura donc été une année de transition et de lancement des projets ; 2022 doit être une année de réalisation :

- Aboutissement du PLUIH ouvrant les conditions de réalisation de projets structurants fondamentaux pour le territoire et portés par des acteurs multiples (Hôpital, université, archives départementales, projets 3co, projets communaux)
- Aboutissement de nombreuses études d'opportunité ou de faisabilité qui doivent maintenant permettre de définir les choix de gouvernance de projets et d'engager ceux-ci (Gemapi, rivières, plages...)
- Réalisation du siège provisoire communautaire : Permis de construire déposé le 20 janvier 2022.

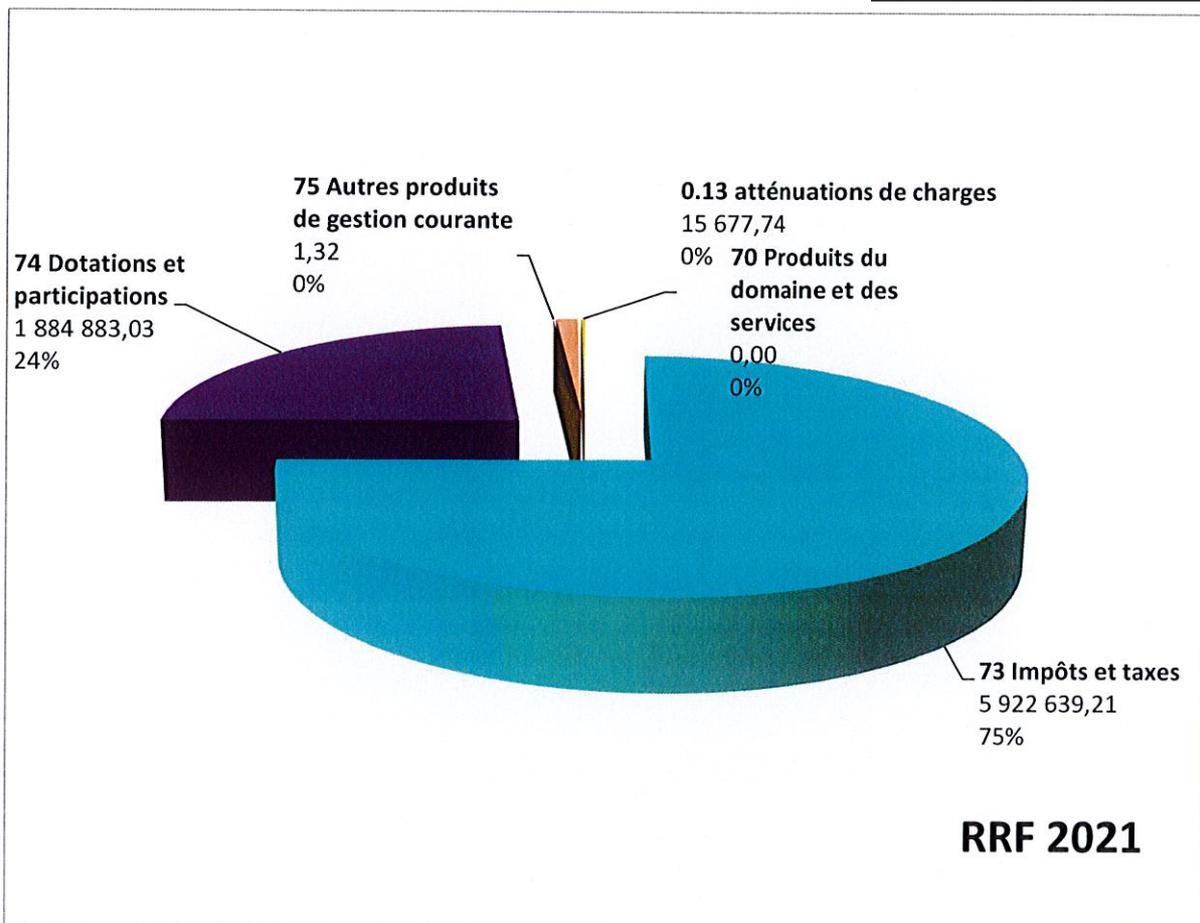
Le budget 2022 :

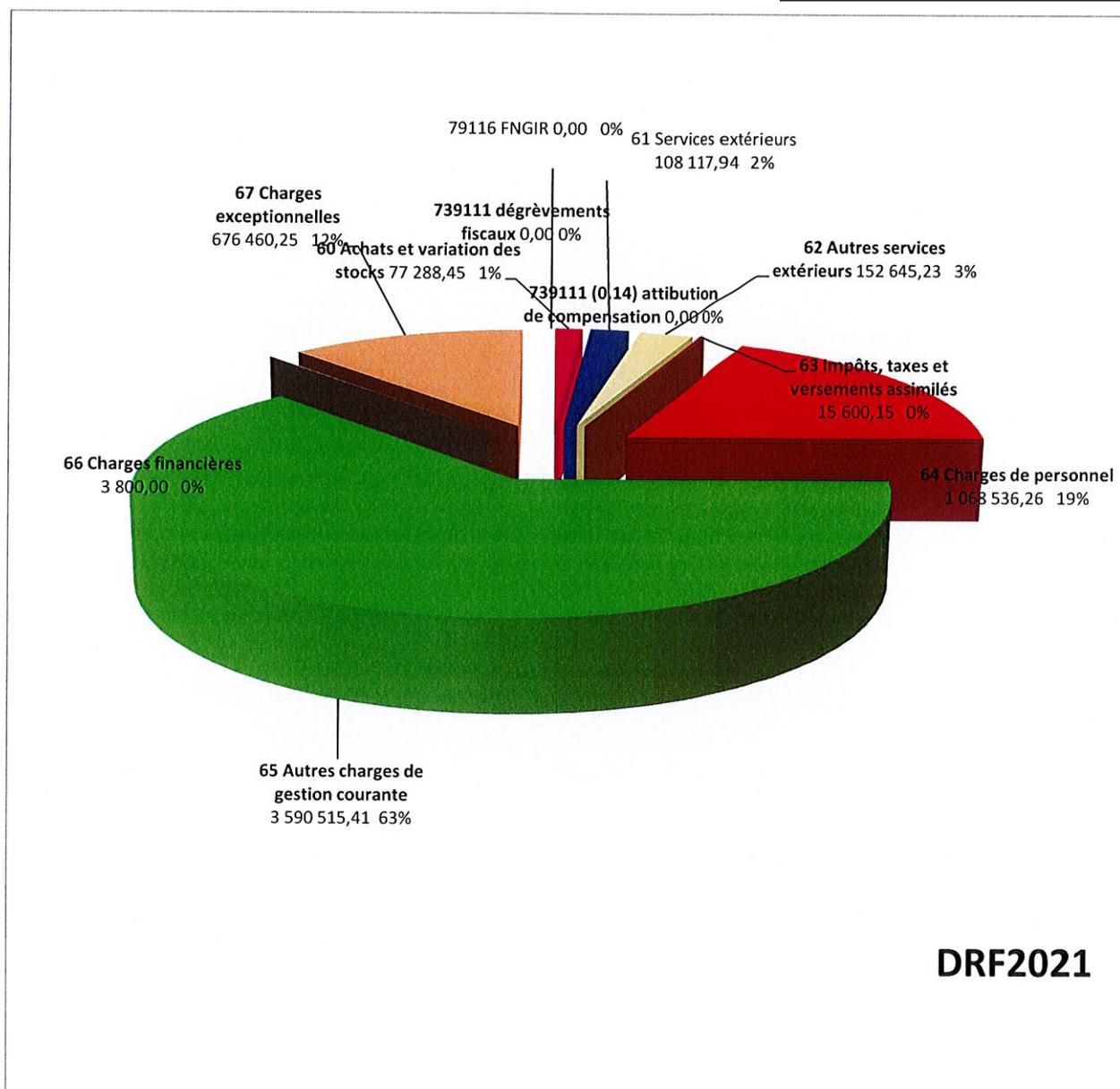
- **La perspective budgétaire est équilibrée à hauteur de**
 - ✓ 17 382 476.58€ en fonctionnement dont 9 693 709.58€ de reports antérieurs et 9 201 070.26€ de financement prévisionnel de la section d'investissement.
 - ✓ 11.845.443 € en investissement dont 6 513 457 € de dépenses d'équipement.
 - ✓ Une épargne brute prévisionnelle en augmentation à hauteur de 1 726 491€ et une épargne nette à hauteur de 1 519 150€ du fait de l'annuité de la dette contractée en 2020.

A l'issue de l'exercice 2021, le budget général de la 3CO a finalement dégagé une épargne nette (RRF-DRF-remboursement du capital) = capacité d'autofinancement nette de 2 118 096.04€ soit 3.35% des RRF, ce qui est une bonne chose pour la 3CO car elle peut projeter de financer en fond propre des opérations en investissement à hauteur de 2 000 000.00€



La répartition des recettes réelles de fonctionnement





Concernant la section d'investissement, les dépenses d'équipement brutes 2021 ont été de **6 077 215.47€** (onglet budgétaire CA ratios tout en bas de la page) **contre 1 141 110€ en 2020** et 840 913€ en 2019, soit un rythme d'investissement qui continue de monter en puissance.

- Les dépenses d'équipement brut 2021 à hauteur de 6 077 215.47€ auront été réalisées **sans recours à l'emprunt (?)** et par la mobilisation des subventions obtenues sur les projets en cours de développement et par une consommation du fonds de roulement à hauteur de **9 764 532.51**

Les perspectives budgétaires laissent apparaître :

- un résultat prévisionnel de gestion 2021 de **9 693 709.58€**. Cette somme comprend
- Des investissements 2022 à hauteur de **11 569 884€ en intégrant les demandes de subvention**, soit un montant net de subvention (50% du HT) et de FCTVA à couvrir de **1 388 529.12€**. **Proposition de couverture par l'emprunt à hauteur de 1 706 972.13€, ce qui implique un autofinancement à dégager de 1 646 491€ ; on conserve donc 2 103 863.04€ sur les reports du BG (9 679 476.58 € en fonctionnement).**

Le développement des ZAE donnera lieu à établissement d'un budget annexe par opération.

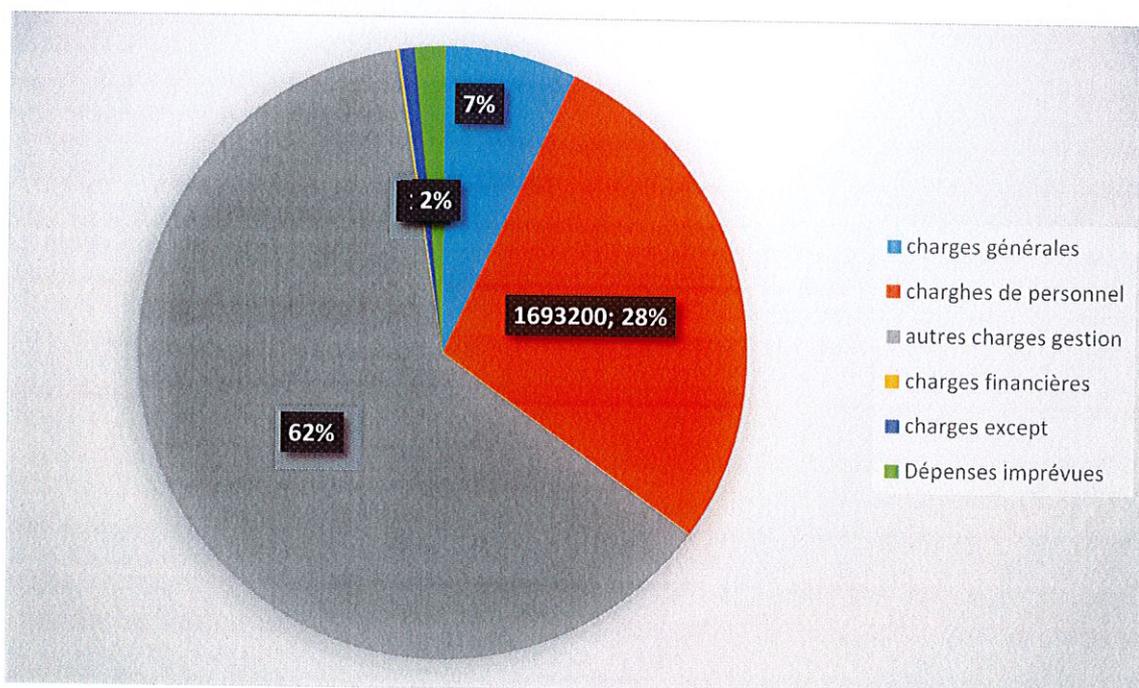
L'évolution des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement qui s'élevaient à 5 692 963.69 € en 2021 pourraient s'établir à 6 056 509.00 € cette année, soit une hausse de 363 543.31 €. Une tendance qui s'explique par le renforcement du personnel et le remboursement de la dette.

Dépenses réelles de fonct.	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Prév CA 21	Prév 22
011 – charges à caractère général	40 544.24	115 181.90	103 471.91	157 318.86	338 261.62	419 000.00
012 – charges de personnel	247 984.78	457 91.461	643 641.90	770 542.87	1 083 926.41	1 693 200.00
65 – autres charges de gestion	2 998 281.90	2 916 712.30	2 996 929.94	3 527 738.95	3 590 515.41	3 787 200.00
66 – charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	3 800	7 109.00
67 – charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00	676 460.25	50 000.00
Dépenses imprévues	0.00	0.00	0.00	0.00	491 429.98	100 000.00
Total dépenses réelles de fonct.	3 286 810.92	3 489 805.66	3 744 043.75	4 455 600.68	5 692 963.69	6 056 509.00

La structure des dépenses de fonctionnement

L'essentiel des dépenses de fonctionnement sont consacrées aux charges de gestion et plus particulièrement à la participation au budget de fonctionnement du SIDEVAM pour le financement de la collecte et du traitement des déchets.

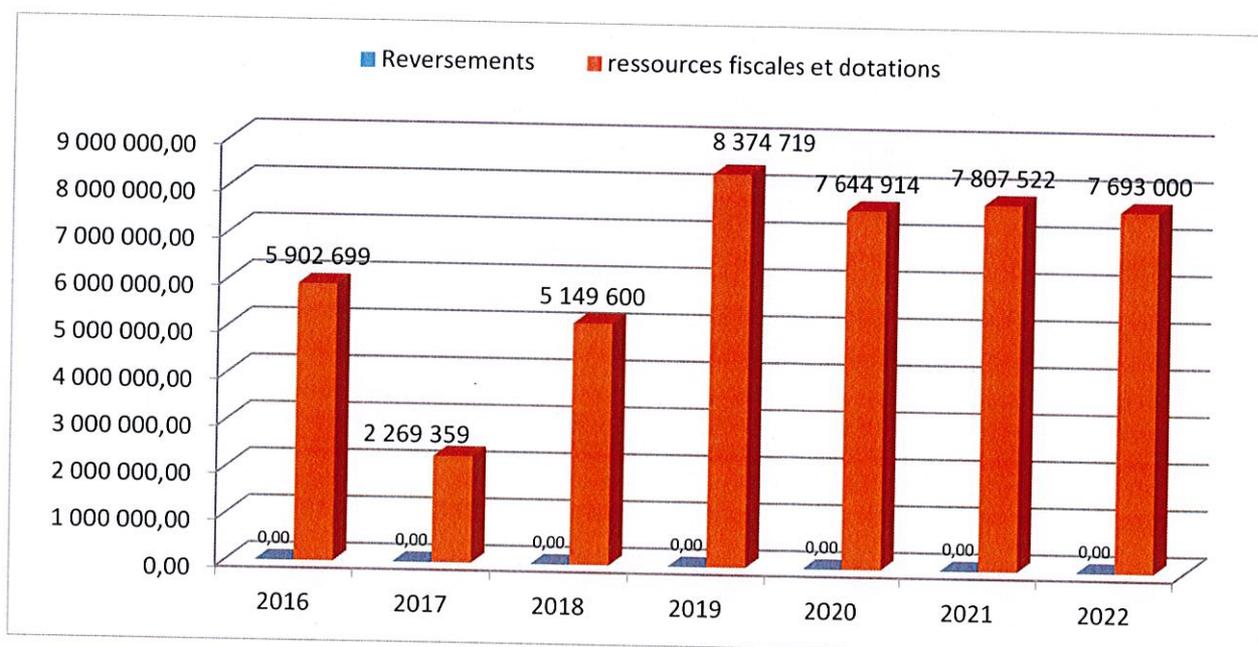


▪ L'évolution des recettes de fonctionnement

Impôts, taxes et dotations

Les prévisions de recettes 2022 s'annoncent en légère baisse par rapport à 2021.

Recettes réelles de fonct.	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Prév CA 2021	Prév 2022
70 - vente des produits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
64 - atténuations des charges	0.00	23 740.48	0.00	597.48	15 677.74	10 000.00
73 - impôts et taxes	1 326 348.00	708 081.00	3 068 206.26	2 712 658.00	5 922 639.21	5 845 000.00
<i>Dont produits de contribution</i>						
<i>Dont autres produits fiscaux</i>						
74 - dotations et participations	943 010.82	4 441 519.28	5 306 512.25	4 932 255.57	1 884 883.03	1 848 000.00
75 - autres produits						
76 - produits financiers						
77 - produits exceptionnels	0.00	105.00	12 589.76	1 255.70	90 000	0.00
Total recettes réelles de fonct.	2 269 358.82	5 173 445.76	8 387 310.56	7 646 768.27	7 913 201.30	7 703 000.00

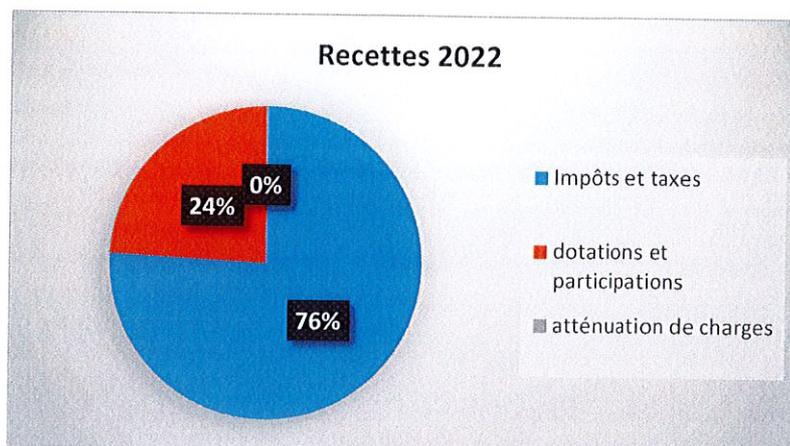


Les attributions de compensation

Les AC négatives versées par les communes au budget de la 3CO au titre de la prise en charge de la compétence « déchets » se présentent comme suit :

Communes	2018	2019	2020	2021	2022
M'tsangamouji	479 511	479 511	375 352	375 352	375 352
Tsingoni	755 220	755 220	529 574	529 574	529 574
Chiconi	559 646	559 646	425 317	425 317	425 317
<i>Ouangani</i>	791 963	791 963	594 041	594 041	594 041
<i>Sada</i>	774 700	774 700	626 736	626 736	626 736
Total AC	3 361 040	3 361 040	2 551 020	2 551 020	2 551 020

- L'impôt et les attributions de compensation négatives représentent plus de 75% des recettes de fonctionnement devant les dotations qui n'atteignent pas 25%.



▪ *Evolution comparative des recettes et des dépenses de fonctionnement*

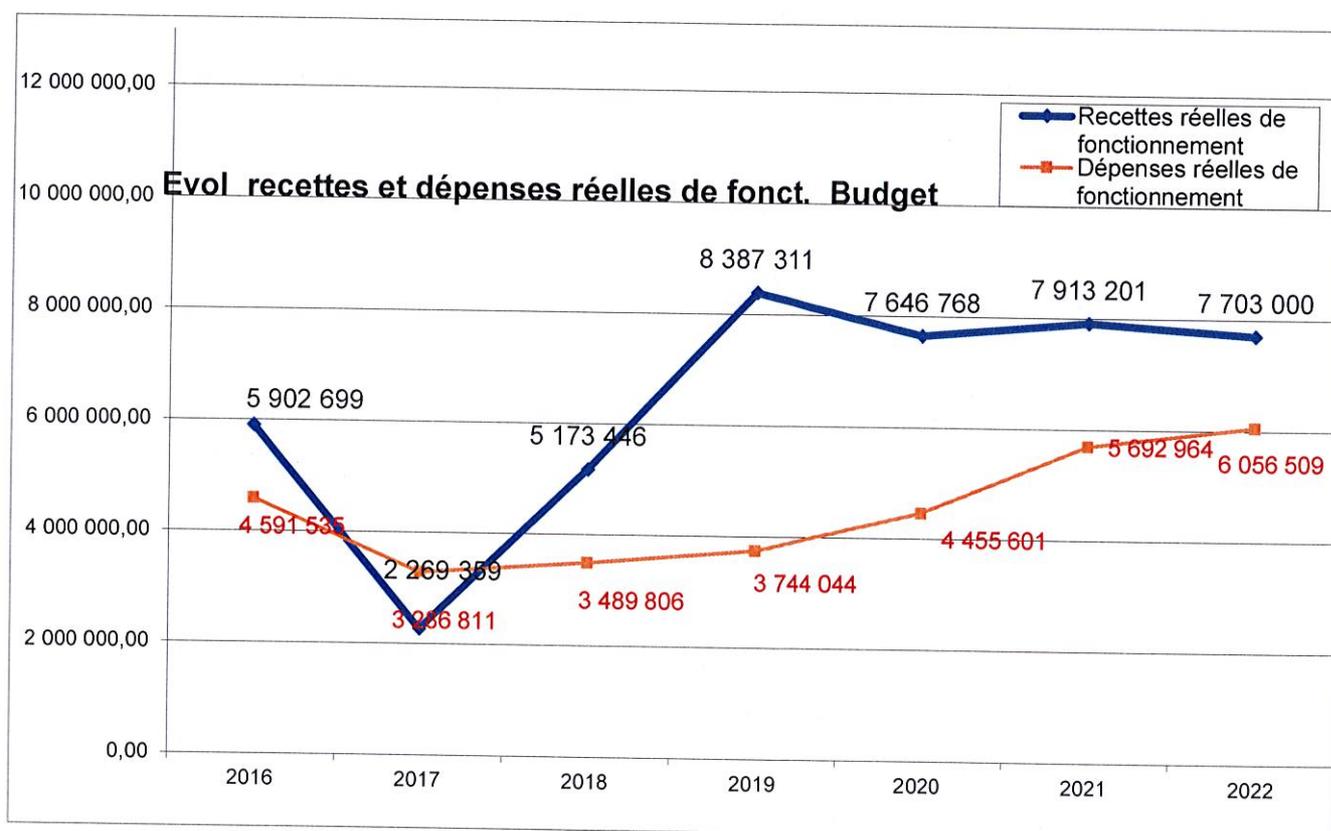
	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Prév CA 2021	Prév 2022
Recettes	2 269 358.82	5 173 445.76	8 387 310.56	7 646 768.27	7 913 201.30	7 703 000.00
Dépenses	3 286 810.92	3 489 805.66	3 744 043.75	4 455 600.68	5 692 963.69	6 056 509.00

La trajectoire haussière des dépenses face à la stagnation des recettes nécessite la mise en place d'une politique de maîtrise de dépenses de gestion pour éviter à terme la production d'un effet ciseau synonyme de perte de marges de manœuvre.

Budget général	2020	2021	2022
DRF	4 455 600,68	5 692 963,69	5 976 509,00
	0	0	0
60 Achats et variation des stocks	29 011,77	77 288,45	94 000,00
61 Services extérieurs	62 999,23	108 117,94	70 000,00
62 Autres services extérieurs	85 307,86	152 645,23	185 000,00
63 Impôts, taxes et versements assimilés	13 509,25	15 600,15	18 200,00
64 Charges de personnel	737 033,62	1 068 536,26	1 665 000,00
65 Autres charges de gestion courante	3 527 738,95	3 590 515,41	3 787 200,00
66 Charges financières	0,00	3 800,00	7 109,00
67 Charges exceptionnelles	0,00	676 460,25	150 000,00
79116 FNGIR	0,00	0,00	0,00
73911 : dégrèvements fiscaux	0,00	0,00	0,00
739111 (0.14) attributions de compensation	0,00	0,00	0,00
	0	0	
Budget général	2020	2021	2022
RRF	7 646 768,27	7 913 201,30	7 703 000,00
	0	0	0
70 Produits du domaine et des services	0,00	0,00	0,00
71 Production stockée	0	0	0
72 Travaux en régie	0	0	0
73 Impôts et taxes	2 712 658,00	5 922 639,21	5 845 000,00

74 Dotations et participations	4 932 255,57	1 884 883,03	1 848 000,00
75 Autres produits de gestion courante	1,52	1,32	0,00
76 Produits financiers	0	0	0
77 Produits exceptionnels	1 255,70	90 000,00	0,00
78 Reprises sur amortissements et prov	0	0	0
79 Transferts de charges	0	0	0
0.13 atténuations de charges	597,48	15 677,74	10 000,00

Cumuls Budgétaires	2020	2021	2022
DRF	4 455 600,68	5 692 963,69	5 976 509,00
RRF	7 646 768,27	7 913 201,30	7 703 000,00
Solde = EB	3 191 167,59	2 220 237,61	1 726 491,00



Focus sur les perspectives budgétaires 2022 :

Les dépenses d'équipement 2022 du BG sont évaluées à **11 569 884€** au titre des projets engagés ()

Les subventions d'équipement sont attendues sur l'exercice à hauteur d'un **minimum de 1 706 972.13€** :

Il s'agit notamment du solde des **subventions sur les projets**

Le FCTVA est quant à lui évalué proportionnellement aux dépenses d'équipement brut à **hauteur de 1 388 529.12€**

Soit une couverture à apporter de **3 095 501.25€** permettant en 2022, compte-tenu du FDR existant.



1.2 Les hypothèses d'évolution envisagées et les marges de manœuvre pour construire le projet de budget :

➤ Concours financiers :

- ✓ Evolution DGF d'environ **-36 883.03 €**, autour de **1 848 000.00 €**
- ✓ autres

➤ Fiscalité :

- ✓ Recettes fiscales: **5 845 000.00€**
- ✓ Evaluation FPIC : 415 145.00 €
- ✓ **Détermination des taux de fiscalité**

Depuis la création de la 3CO en 2016, les taux de fiscalité directe ont peu évolué. Ils s'établissent à un niveau extrêmement bas par rapport aux taux des communes membres.

Impôts	2016	2017	V% 16/17	2018	2019	2020	2021	2022
TH	1.75	4.29	141	4.29	4.29	4.29	-	-
TFB	1.57	4.06	158	4.06	4.06	4.06	4.06	4.06
TFNB	4.39	4.39	0	4.39	4.39	4.39	4.39	4.39
CFE	20	20	0	20	20	20	20	20

➤ Tarification : néant

➤ Subventions de fonctionnement versées : **557 661.46 €** (personnes morales de droit privé + epic)

➤ Principales évolutions relatives aux relations financières entre l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et les communes : L'hypothèse budgétaire est construite sur les bases d'attributions de compensation.

1.3 FOCUS SUR LES BUDGETS ANNEXES

- ❖ Création d'un budget annexe à prévoir après la réalisation de la ZAE de Coconi.

1.4 Les Elaborations pluriannuelles

Dans le cadre de son plan prévisionnel d'investissement, la communauté de commune du Centre-Ouest proposera sur son budget général les autorisations de programme suivantes :

- Autorisation de programme

APCP					Coût global opération	2022	2023	2024	2025	2026
14	Elaboration du PLUI-H				100 000,00	50 000,00		25 000,00	25 000,00	
17	Aire récréative Sada Tsingoni			aires de jeux						
18	Aire récréative de Chiconi			aire de jeux	400 000,00	400 000,00				
21	Aménagement baie de Soulou		Soulou		4 000 000,00	500 000,00	500 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
22	réhabilitation sentiers randonnée		Randonnée		350 000,00	50 000,00	100 000,00	100 000,00	50 000,00	50 000,00
30	Construction marché MJI				660 428,62	660 428,62				
48	Réalisation du jardin de Chembé				179 552,37	179 552,37				
49	Etudes de faisabilité du littoral de la 3CO				23 075,00	23 075,00				
53	Schéma développement éco-touristique				38 075,00	38 075,00		0,00	0,00	0,00
54	Acquisitions immobilières				1 000 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
57	Elaboration plan mobilité 3CO			Schéma transports	33 600,00	33 600,00				
58	Mission accompagnement Gemapi			Gemapi	43 055,00	43 055,00	0,00	0,00	0,00	0,00
59	Fonds de concours Chiconi			accompagnement investissements	181 681,00	181 681,00				
59	Fonds de concours Sada			accompagnement investissements	230 167,00	230 167,00				
59	Fonds de concours Tsingoni			accompagnement investissements	69 504,00	69 504,00				
59	Fonds de concours MJI			accompagnement investissements	978 960,00	489 480,00	489 480,00			
59	Reliquat 2020				763 404,29	763 404,29				
59	Perspective attributions sur le mandat au-delà du reliquat 2020				1 000 000,00		250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
60	Sécurisation parcelle Kahani				220 000,00	220 000,00				
62	Route d'accès au Lycée de MJI				3 000 000,00	500 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	500 000,00	
63	Sécurisation et valorisation Soulou (accès cascade)		Soulou		450 000,00	450 000,00				
64	Route de contournement Combani (étude)				75 000,00	75 000,00				
68	Cuisine centrale interco. Kahani				15 000 000,00	50 000,00	450 000,00	7 000 000,00	7 500 000,00	
69	Construction du siège provisoire de la 3CO				2 000 000,00	2 000 000,00				
70	Aires de jeux dans les 5 communes			aires de jeux	2 000 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
72	Projets 2020 Office de tourisme				495 100,00	495 100,00				
73	Aménagement des rivières				3 000 000,00	500 000,00	500 000,00	750 000,00	750 000,00	500 000,00
75	Centre-bourg				600 000,00	50 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	100 000,00
77	Espace multiservices communautaire				10 000 000,00	50 000,00	450 000,00	4 500 000,00	3 500 000,00	1 500 000,00
78	Lutte contre la submersion marine				3 000 000,00	500 000,00	500 000,00	750 000,00	750 000,00	500 000,00
79	Voiries d'intérêt communautaire				1 000 000,00		250 000,00	500 000,00	250 000,00	
80	Aménagement des plages Ambato/Didrioni/ Tahiti				12 696 611,00	1 000 000,00	2 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	3 696 611,00
81	Marchés Kahani et autres à venir				2 000 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	
82	Système de transports urbains				5 000 000,00		250 000,00	750 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
	ZAE				5 000 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00	3 000 000,00	0,00
				Total	75 588 213,28	10 702 122,28	8 739 480,00	21 625 000,00	24 075 000,00	10 446 611,00

- Les fonds de concours

- Attributions

Par délibération n°116 du 03/12/2020, la 3CO décide la création d'un fonds de concours dans l'objectif de soutenir ses communes membres dans la mise en œuvre de certaines opérations d'investissement. A ce titre des financements ont été attribués comme suit :

Bénéficiaires	Intitulé projet	Coût projet	Autres subv.	Autofinancement	FC
M'tsangamouji	Plateau Chembényoumba	4 031 600 €	0.00€	2 400 000€	1 631 600€
Sada	Réhabilitation place boulangerie	899 044€	0.00€	179 808.80€	179 808.80€
Sada	Vidéoprotection dans les écoles	266 797.85€	160 078.63€	50 359.40€	50 359.40€
Tsingoni	Eclairage terrains de foot	641 250€	492 000€	128 250€	21 000€
Tsingoni	Vestiaires plateau Combani	316 880.20€	205 000€	63 376.04€	48 504.16€
Chiconi	Aménagement place Sohoa				181 681.89€
				Total	2 112 954.25€

➤ **Consommations arrêtées au 31/12/2021**

Communes	FC attribué	FC Consommé	%	Solde
M'tsangamouji	1 631 600€	652 640.00€	40%	978 960.00 €
Sada	230 168.20€	0.00€	0%	230 168.20€
chiconi	181 681.89€	0.00 €	0%	181 681.89€
Tsingoni	69 504.16€	0.00€	0%	69 504.16€
Total	2 112 954.25€	652 640.00€	31%	1 460 314.25€

- Sur 2 112 954.25€ de FC alloués, seuls 31% ont été consommés.
- Cause de ce faible niveau de consommation : projets insuffisamment avancés au moment de l'attribution des financements.
- **Correctif à apporter** : financier des projets prêts à sortir conformément au règlement du FC.

Par ailleurs, la 3CO verse chaque année des participations aux budgets de fonctionnement de ses satellites et de certains organismes extérieurs.

Bénéficiaires	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Office de sport	128 170	-	-	-	-	-
Office de tourisme	435 000	300 000	235 000	235 000	235 000	235 000
SIDEVAM	3 672 301.69	3 672 301.69	3 672 301.69	3 672 301.69	3 672 301.69	3 672 301.69
GAL NORD	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
GAL SUD	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
Miss Excellence	40 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
TOTAL	4 286 471.69	3 988 301.69	3 968 301.69	3 968 301.69	3 968 301.69	3 960 301.69

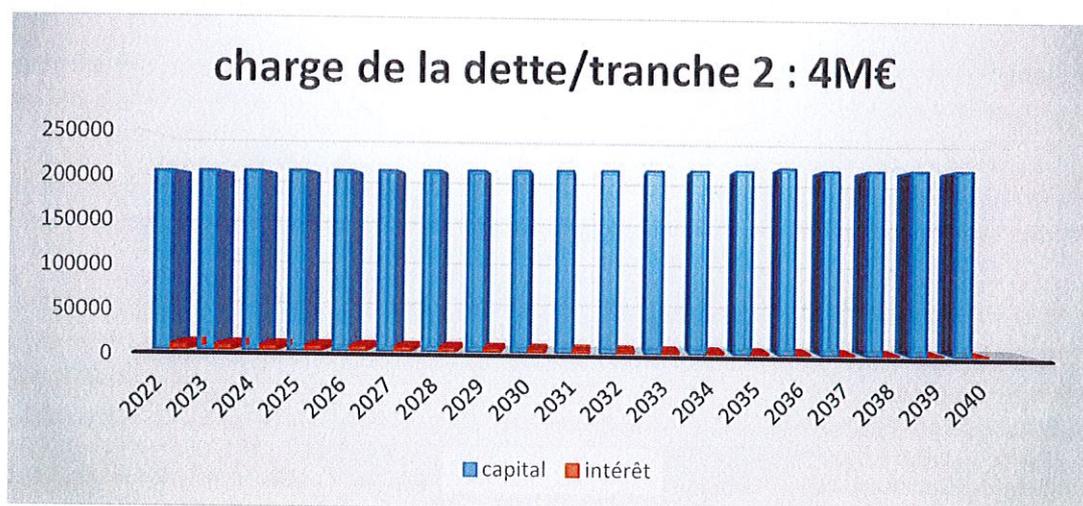
1.5 ETAT DE LA DETTE

Le seul emprunt de la 3CO a été souscrit fin 2020.

Objet du prêt	Organisme prêteur	Capital initial	Montant encaissé	Durée	Date dernière échéance
Financement partiel du budget d'investissement 2020-2021 (acquisition terrain du golf Combani)	Agence Française de Développement	5 000 000€	4 000 000€	38 semestrialités	31/07/2040

- Reste à encaisser 1 000 000€ sur présentation d'un état de démarrage ou d'exécution de travaux.

Encours de la dette



RATIOS :

Encours de la dette au 31dec. 2019 (globalisé) / Population :

L'encours de la dette communautaire est modeste et le capital restant dû est réparti comme suit au 1^{er} janvier 2022 : 207 341€

- 3CO budget général :

Soit un total de 214 449.16 € contre 3 800 € au 01/01/2021.

- Soit une dette au 01/01/2020 de 85 €/habitant (52 000 habitants)

Encours de la dette au 31 dec.2021 / Recettes réelles de fonctionnement (budget 2022) :

Ce ratio est très faible puisque ramené aux recettes réelles de fonctionnement du budget général, l'encours de la dette globalisée représente $3\,800 / 7\,703\,000 = 0.00049\%$

Charges réelles de fonctionnement et remboursements de dette / Recettes réelles de fonctionnement (budget 2020) :

DRF 2020 BG = 4 455 600.68€

Remboursement dette 2021 : 3 800 = 85)€

- 3CO Budget général : €

Soit un total de charges réelles de fonctionnement + remboursement dette = € inférieur aux recettes réelles de fonctionnement (€) de €

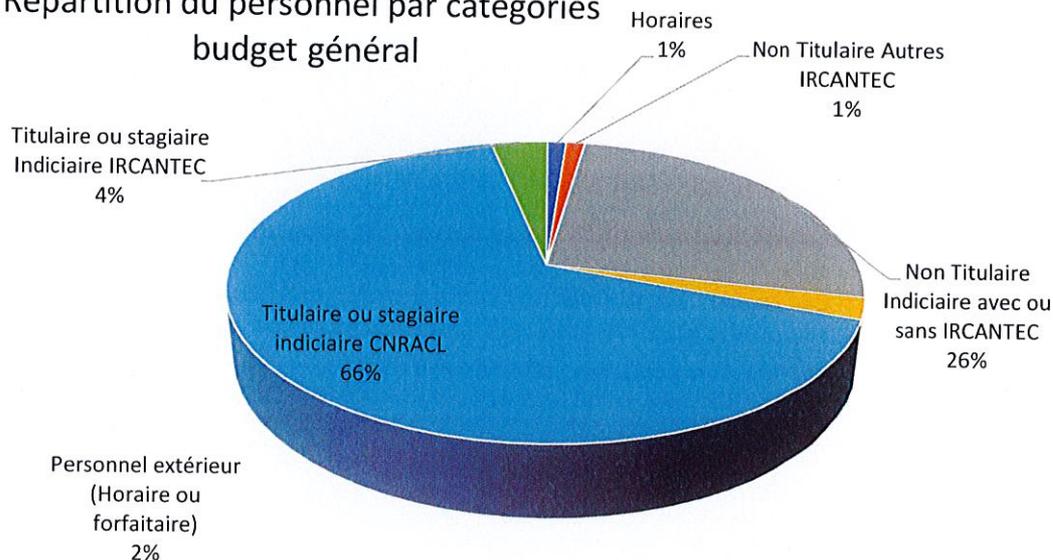
2 Les ressources humaines

2.1 structures des effectifs et dépenses de personnel

Le nombre d'agents de la 3CO est de 29 au 01/01/2022 (Titulaires, stagiaires, contrats d'insertion, CDI)

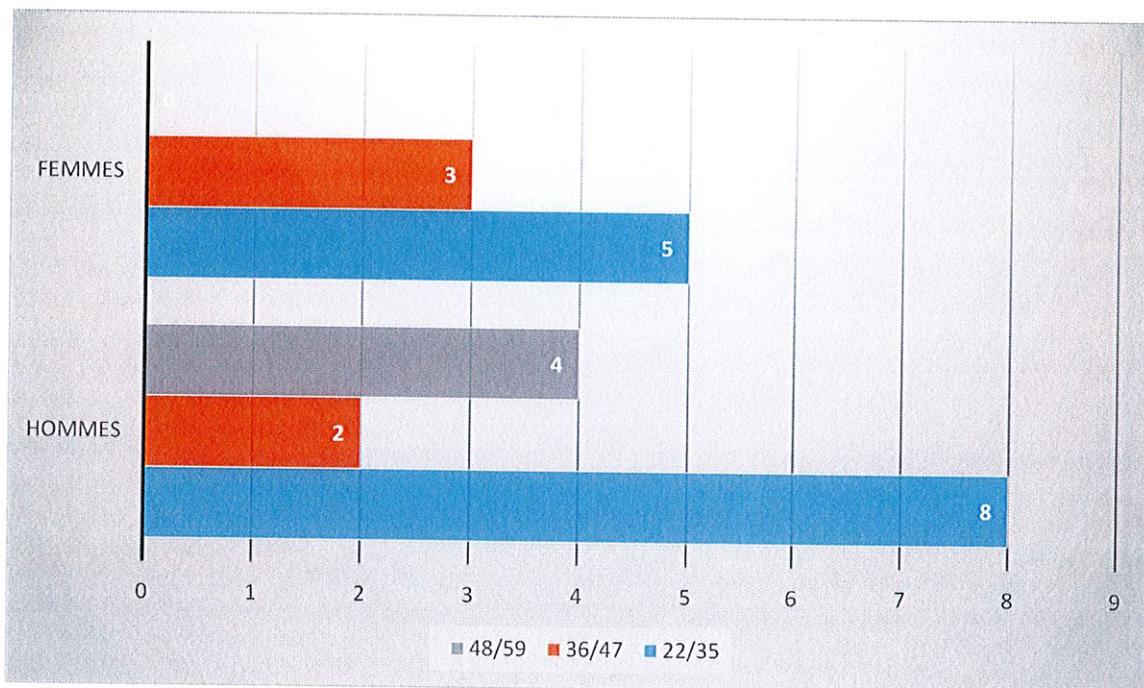
<i>Masse salariale</i>			
<i>Catégories</i>	<i>Nbre agent</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
Horaires	8	86003.34	27,57%
Non Titulaire Autres IRCANTEC	7	274421.52	24,15%
Non Titulaire Indiciaire avec ou sans IRCANTEC	0		0,00%
Personnel extérieur (Horaire ou forfaitaire)	0		0,00%
Titulaire ou stagiaire indiciaire CNRACL	14	709546.44	48,28%
Titulaire ou stagiaire Indiciaire IRCANTEC	0		0,00%
TOTAL	29	1069971.3	100,00%

Répartition du personnel par catégories budget général

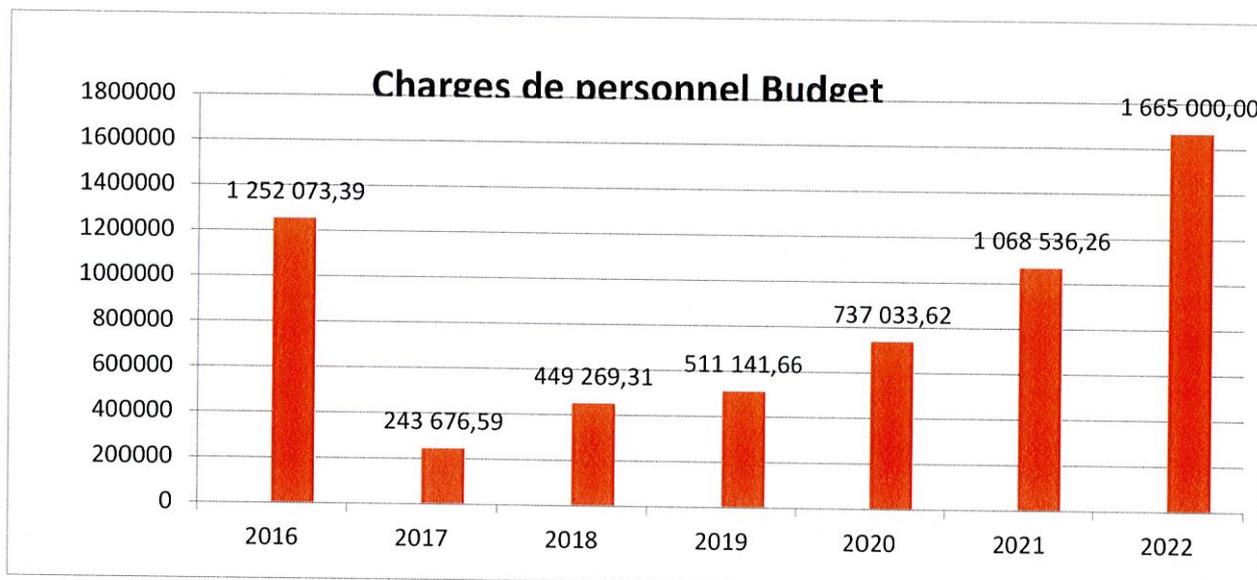


Pyramide des âges

En 2020 l'âge moyen du personnel masculin était supérieur de 8 ans à celui du personnel féminin. Cet écart est passé à 9 ans du fait du recrutement en 2021 de 2 agents de sexe féminin âgées de moins de 27 ans.



Synthèse dépenses de personnel 2021 et perspectives 2022 (tous budgets)



➤ Les évolutions des dépenses de personnel attendues en 2022 s'expliquent par :

- De nouveaux recrutements pour donner suite à un accroissement d'activité,
- L'application en année pleine de l'harmonisation salariale décidée fin 2021,

- L'évolution des rémunérations liée à l'évolution des carrières des agents et au changement de leur situation personnelle (SFT),
- Et titularisation d'agents.

- **Heures complémentaires/supplémentaires rémunérées**

La 3CO n'a pas instauré de système de rémunération des heures supplémentaires. La réalisation d'un volume horaire dépassant le volume horaire légal est compensé par des récupérations.

Les heures supplémentaires/complémentaires (HS/HC) 2021 concernent principalement les agents des services suivants :

- Techniques : Réunions du conseil communautaire, de bureau et de commission, Déplacement sur le terrain, réunion de chantier à des horaires variables
- Aménagement et développement du territoire : Réunion du conseil communautaire, de bureau et de commission, organisation des foires intercommunales
- Administration générale : Réunion du conseil communautaire, de bureau et de commission.

- **Avantages en nature :**

Pour l'année 2021, un type d'avantage en nature est recensé :

- 3 véhicule mis à la disposition de tous les services avec remisage,
- Téléphones portables professionnels,
- Ordinateurs portables.

2.3 - Mouvements de personnel

- **2021**

Aucun mouvement de sortie n'a été opéré en 2021.

Concernant les entrées, les 3 recrutements suivants ont été effectués :

- 1 Fonctionnaire stagiaire catégorie C (technicienne de surface)
- 1 contractuelle catégorie A chargée de l'habitat
- 1 contractuelle catégorie A chargée de l'énergie.

➤ Ces entrées s'expliquent par l'accroissement d'activités lié à la montée en charge de l'EPCI.

- **Perspectives 2022**

Plusieurs recrutements sont prévus, à savoir :

- 1 chargé de l'informatique
- 1 Chargé de missions gemapi
- 1 Coordinateur chef projet Pol-ville
- 1 chargé de la commande publique
- 1 Chargé d'opération de construction
- 1 Chargé d'opération d'aménagement
- 1 Chargé de communication

- 4 agents de catégories C.

2.2 - Evolutions de carrière

- En 2021 : avancements de grade :
 - Néant
- Perspectives 2022 :
 - Avancement d'échelon cadences unique
 - 1 avancement de grade (A)
 - Promotion interne.

2.4 Durée effective du travail

La définition, la durée et l'aménagement du temps de travail ont été arrêtés dans la délibération n°66 du 16/12/2021 adoptant le règlement intérieur du personnel de la 3CO avec une entrée en vigueur le 1/01/2022.

2.5 Les orientations 2022

Les principaux enjeux RH de la 3CO sont les suivants :

- Construction du siège pour permettre la réalisation des prévisions d'embauche,
- Maitrise de la masse salariale ;
- GPEC
- Adapter régulièrement l'organisation pour une meilleure efficience ;
- Amélioration des conditions de travail,
- Développement de compétences,
- Application de l'IAT comme levier pour l'amélioration de la performance,
- Mettre en place un règlement et un plan de formation pour répondre aux besoins du personnel en perfectionnement et en évolution de carrière,
- Rendre plus lisible le déroulement de carrière ;
- Favoriser les mobilités et l'adaptation aux postes de travail,
- Mettre en œuvre les actions prévues pour 2022 dans le plan d'actions « Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes »
- Lutter contre l'absentéisme des agents,
- Mettre en place des mesures sociales (mutuelle, tickets restaurant...) en faveur du personnel.
- Mettre en place un dispositif de contrôle du temps de travail.

En 2022, les remplacements des arrêts maladie et maternité seront limités et examinés au cas par cas selon des critères de continuité de service, de normes d'encadrement et de face à face avec les usagers.

En contrepartie de cet effort l'EPCI prévoit pour 2022 le maintien d'une politique active d'avancement de grade, d'échelon et de promotion interne qui permettra de reconnaître l'implication des agents.

Envoyé en préfecture le 10/03/2022

Reçu en préfecture le 10/03/2022

Affiché le



ID : 976-200059871-20220306-089_2022-DE

Une vigilance particulière sera portée sur les situations individuelles des agents.